



L'Informateur

Septembre - Octobre 2024

Bulletin municipal
Aguanish/Île-Michon

Numéro 15

« Entre forêt, rivières et mer, 175 ans à grandir ensemble ! »

REMERCIEMENTS — JOURNÉE D'ANTAN et 175^e

Le comité organisateur souhaite remercier tous les collaborateurs et participants à la Journée d'antan qui s'est tenue le 8 septembre dernier à l'Oasis du Bel Âge, dans le cadre du 175^e anniversaire d'Aguanish et d'Île-Michon. C'est plus de 80 personnes qui ont assisté à l'activité.

Pour leur apport incontestable au succès de cette journée : la MRC de la Minganie, la Députée Katéri Champagne Jourdain, l'Oasis du Bel Âge, la Fabrique d'Aguanish, la FADOQ d'Aguanish, les Chevaliers de Colomb d'Aguanish, les Marie-Reine, le Fumoir Le Goynish, les musiciens (Marcel Déraps, René Déraps, Jean-Donald Déraps, Sylvain Déraps, Langis Gallant), le Dépanneur Aguanus, les bénévoles et bien entendu, les danseurs, les chanteurs et les nombreux visages heureux d'ici et d'ailleurs.

La prochaine activité qui consiste en un « boules et numéros » bien spécial, organisée en collaboration avec les Marie-Reine, se tiendra en novembre. Plus de détails sont à venir à ce sujet. Surveiller les babillards et la page Facebook de votre municipalité. Ouvrez la radio, lisez le journal, l'invitation arrive bientôt !

L'AUTOMNE EST À NOS PORTES, LA PRÉVENTION EST DE MISE !

Qui dit septembre dit les couleurs qui changent, les mélèzes qui perdent leurs aiguilles, les grands vents et les grandes marées d'automne et l'air qui se rafraichit. Plusieurs d'entre nous auront besoin de bois pour se chauffer et par le fait même, de vérifier que tous leurs appareils de chauffage sont adéquats et en bon état de fonctionnement :

- Nettoyage des appareils de chauffage ;
- Ramonage de la cheminée et ajout d'un pare-étincelles s'il n'y en a pas ;
- Changement pour de nouveaux thermostats et plinthes électriques si les installations sont trop anciennes ;
- S'assurer que toutes les installations sont réglementaires et que les avertisseurs de fumées fonctionnent (prévoir le changement de pile au changement d'heure de novembre).

De plus, pour ceux chauffant au bois, assurez-vous que vos détecteurs de monoxyde carbone fonctionnent bien et qu'ils sont installés aux endroits adéquats. Pour plus d'informations au sujet de la prévention incendie et de la réglementation en vigueur, vous pouvez communiquer avec Martin Desrosiers à la MRC de Minganie au 418-538-2732 poste 1244 ou passer à votre Municipalité, nous effectuerons les vérifications avec vous. Notez que quelques modifications à la réglementation actuelle sont attendues dans les prochaines années, et ce, dès 2025.

La municipalité vous rappelle qu'il n'est pas autorisé de procéder à la coupe de bois à des fins domestiques partout ni sans permis obtenu au préalable. Il est donc nécessaire d'obtenir un permis via le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'adresse suivante :

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/permis-dintervention-et-autorisations/bois-chauffage-domestiques-commerciales/>

Ou à téléphoner au ministère en composant le 418-964-8300 poste 225, et d'y laisser vos coordonnées pour qu'un employé vous rappelle afin de compléter votre demande de permis et de faire le paiement.

Pour finir, la période de la chasse ouvrant bientôt, les randonneurs et les promeneurs sont invités à limiter leur déplacement à des aires publiques telles que des sentiers balisés et reconnus, et à demeurer à proximité des villages. De plus, il est IMPORTANT de revêtir en tout temps et en toutes circonstances un dossard permettant de très bien vous distinguer dans la forêt. Cela aide grandement à votre visibilité pour le chasseur à l'affût et pour une sortie en plein air en toute sécurité.

PORTER PLAINTÉ, UN DROIT POUR TOUS !

Vous rencontrez un problème au sein du village qui nuit à votre sécurité et/ou à l'harmonie de votre milieu de vie ? Vous avez des droits !

Que ce soit concernant les animaux, l'utilisation de véhicule hors route, l'usage des terrains publics et bien d'autres sujets, des règlements ont été mis en place par votre Municipalité afin de s'assurer du bien-être de tout un chacun. Vous pouvez consulter ces règlements à nos bureaux, en tout temps selon nos heures d'ouvertures au public ou en prenant rendez-vous au 418-533-2323.

De plus, toujours à nos bureaux, nous avons, à votre disposition, un formulaire de plainte. Ce formulaire doit être rempli afin que votre municipalité puisse le transmettre à la Sureté du Québec ou à la MRC de Minganie, selon le cas.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture des bureaux municipaux : lundi au jeudi — 8 h à 11h30 sur rendez-vous seulement
13 h à 16h sans rendez-vous

Bibliothèque municipale : le mercredi, de 13h à 15h

Contactez votre équipe municipale : 418-533-2323

- poste 101 Monika Déraps, greffière-trésorière
- poste 102 Marlène Blais, directrice générale
- poste 103 Léonard Labrie, maire
- poste 104 Kevin Blais, responsable des travaux publics
- poste 105 Fanny Lachambre, agente de développement municipal
-

Prochaines séances ordinaires du conseil :

lundi 7 octobre et lundi 4 novembre, à 20h. Bienvenue à tous !